



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

-----  
COMMUNE DE POCANCY  
-----

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
Du 6 juillet 2022  
N° 04-07-2022  
PRESCRIVANT L'ENQUETE  
PUBLIQUE SUR LE  
PROJET DE REVISION  
ALLEGEE N° 1 DU PLU

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POCANCY,**

Le Maire,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-10, R 123-9 et R123-11,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-19 et R. 153-8,

Vu le PLU de la commune de Pocancy approuvé le 13/02/2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2021 prescrivant la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU), fixant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26/01/2022 tirant le bilan de concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint,

Vu la décision en date du 22/06/2022 de M. le Président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne désignant M. Thierry MALVAUX, en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°1 du PLU arrêté de la commune de Pocancy pour une durée de 17 jours du 27/07/2022 à 09h00 (ouverture de l'enquête) au 12/08/2022 à 18h00 (clôture de l'enquête).

La procédure de révision allégée a pour objet la création d'une zone naturelle « tourisme » en lieu et place d'une zone naturelle « jardin ».

**ARTICLE 2 :** L'autorité compétente responsable de la révision allégée du PLU est M. Laurent RAVILLION, maire de la commune de Pocancy, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

**ARTICLE 3 :** M. Thierry MALVAUX, Lieutenant-Colonel de l'Armée de terre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

**ARTICLE 4 :** Le dossier du projet de révision allégée n°1 du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Pocancy pendant une durée de 17 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du 27/07/2022 à partir de 09H00 au 12/08/2022 jusqu'à 18H00.

Horaires d'ouverture de la mairie : le mercredi de 16h00 à 18h00.

Un registre dématérialisé est, par ailleurs, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-Urbanisme>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse de la Mairie – 2 rue de l'Eglise – 51130 POCANCY ou selon les

moyens de communication électronique suivants : [commune.pocancy@wanadoo.fr](mailto:commune.pocancy@wanadoo.fr)

Pendant cette même durée, le dossier et les observations électroniques seront également mis à disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-Urbanisme>

Les observations transmises par voie électronique à la mairie seront communiquées par celle-ci au commissaire enquêteur et aux services de l'Etat dans la Marne pour être publiées sur le registre dématérialisé.

Les observations déposées directement sur le registre dématérialisé seront transmises au commissaire enquêteur par les services de l'Etat dans la Marne.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues pendant l'enquête publique.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête publique à la Mairie, aux horaires d'ouverture, le mercredi de 16h00 à 18h00.

**ARTICLE 5 :** Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Pocancy :

Le 27/07/2022 de 9 heures à 11 heures

Le 06/08/2022 de 14 heures à 16 heures

Le 12/08/2022 de 16 heures à 18 heures.

**ARTICLE 6 :** Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de révision allégée n°1 du PLU peut être consulté en mairie et sur le site internet suivant

<https://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-Urbanisme>

**ARTICLE 7 :** À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui rendra au maire son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Il en adressera copie au président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

**ARTICLE 8 :** Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de la Marne par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la préfecture, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet suivant :

<https://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-Urbanisme>

**ARTICLE 9 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet suivant :

<https://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-Urbanisme>

Dans les mêmes conditions de durée et de validité, le maire procède à l'affichage du même avis à la mairie.

**ARTICLE 10 :** Du fait de la situation sanitaire liée à la Covid-19, l'accueil du public se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires et des exigences en vigueur au moment de l'enquête.

**ARTICLE 11 :** Une copie du présent arrêté sera adressée au commissaire enquêteur et au préfet de la Marne.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

POCANCY, le 6 juillet 2022

Le Maire,

Laurent RAVILLION

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Pocancy, featuring a star and the text 'Mairie de POCANCY'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Ravillion'.